

ARRETE N° 2020-375 DU 14 DECEMBRE 2020

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président de l'Université Paris Dauphine – PSL

- VU l'article L 712-2 du Code de l'Education,
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU le décret n° 2004-186 du 26 février 2004, portant création de l'Université Paris-Dauphine modifié,
- VU le Règlement Intérieur de l'Université Paris-Dauphine, adopté par le Conseil d'administration du 20 juin 2016 modifié,
- VU les résultats du scrutin du 3 décembre 2020, relatif à l'élection du Président de l'Université Paris Dauphine – PSL par l'Assemblée des trois Conseils,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Madame **Murièle SEBERT**, Directrice des Ressources Humaines, à l'effet de signer au nom du Président de l'Université Paris Dauphine – PSL, les actes suivants :

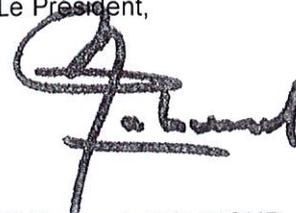
- Attestations Pôle Emploi, IJSS (BIATSS et Enseignants)
- Certificats de travail
- Certificats de service fait ou attestations diverses pour la gestion des actions de formation ou pour l'action sociale
- Comptes-rendus d'entretiens professionnels
- Décisions de classement pour les personnels ITRF de catégorie C
- Décisions de congés de maladie ordinaire, CLM ou CLD, congés de maternité, congés de paternité pour les personnels enseignants, les ITRF, les bibliothèques et les contractuels
- Décisions de compte épargne temps
- Documents relatifs aux mutations et détachement des personnels BIATSS
- Factures émises par la DRH
- Ordre de mission pour les activités de formation des personnels et pour la gestion des cas particuliers (membres de comité de sélection, par exemple)
- Promesses d'embauche

Article 2 : Le présent arrêté, qui a pris effet à compter du 13 décembre 2020, prendra fin au plus tard au terme du mandat du délégant ou des fonctions du délégataire.

Article 3 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n° 2020-353 du 4 décembre 2020. Il fera l'objet d'un affichage sur le site Intranet de l'Université Paris Dauphine – PSL.

Article 4 : La Directrice Générale des Services de l'Université Paris Dauphine – PSL est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'El Mouhoub MOUHOUD', written over a horizontal line.

El Mouhoub MOUHOUD

Original : Présidence

Copies : Intéressée
Direction Générale des Services
Agent comptable
Direction Financière
Départements LSO, MSO, MIDO, IPJ et DEP

Publication : Intranet